

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE (suite)**

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 21 janvier 2021, 19h00 au bureau municipal sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne Ouellet, monsieur Jacques Vachon et monsieur Raymond L'arrivée, le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente:

- les élus renoncent à l'avis écrit de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

Chantal Tremblay
Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la tenue de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Rodrigue Roy déclare celle-ci ouverte.

1. **OUVERTURE ET PRÉSENCE**
2. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR UNE ÉTUDE D'AVANT PROJET D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE À GRAND-MÉTISÉ.**
 - 4.2 **MODIFICATION DE L'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL - COUVRE-FEU (COVID)**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE/ AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Rés. : 2021-022 Il est proposé par monsieur Philippe Carroll, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR UNE ÉTUDE D'AVANT PROJET D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE À GRAND-MÉTIS.

CONSIDERANT que la municipalité a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un centre communautaire sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis;

CONSIDERANT que quatre (4) firmes de la région ont été invitée ;

CONSIDERANT que nous avons reçu deux (2) soumissions ;

STANTEC **12 500.00 \$ plus taxes**

R + O Ingénierie et Génie + **8 000.00 \$ plus taxes**

CONSIDERANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points ;

CONSIDERANT que les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage est de plus de 70 points;

CONSIDERANT que les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants :

- Expérience du soumissionnaire
- Compétence et disponibilité de l'équipe de projet
- Organisation de l'équipe de projet
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables;
- Qualité de l'offre de service;
- Proximité du lieu de travail;
- Autres considérations.

CONSIDERANT que la soumission conforme le plus bas est celle obtenant le plus haut pointage final;

CONSIDERANT que le soumissionnaire a obtenu le pointage final le plus haut :
R + O Ingénierie et Génie + **94.6 %**

Rés. : 2021-023 Il est proposé par Monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à **R + O Ingénierie et Génie +**, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une (1) étude d'avant-projet pour la Construction d'un centre communautaire à Grand-Métis.

La valeur de ce contrat est de 8 000.00 \$, plus taxes.

4.2 MODIFICATION DE L'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL - COUVRE-FEU (COVID)

Attendu que le conseil a décidé d'assister aux séances du conseil en présentiel et que suite au directives gouvernementales, les séances demeurent à huis-clos;

Attendu que le gouvernement du Québec a imposé un couvre-feu de 20h00 à 5h00;

Rés. : 2021-024 Il est proposé par Madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'heure des séances du conseil à 19h00 pendant cette période.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. : 2021-025

À 19h10 l'ordre du jour étant épuisé, Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, DG

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2021